

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Chantal Mathieu : L'obligation de ré-emploi de la salariée en congé parental à l'épreuve de la discrimination

Cécile Nicod : De la valorisation de l'expérience à l'appréciation puis l'évaluation des compétences des titulaires de mandats représentatifs : les enjeux d'un glissement sémantique

Franck Petit : Les méandres législatifs de la lutte contre les discriminations sexistes au travail

44^e colloque organisé par la Commission de droit social du SAF - 7 décembre 2019

LA CONDITION DES FEMMES AU TRAVAIL, UNE CAUSE À DÉFENDRE

Marilyn Baldeck et Maude Beckers : Les développements contentieux du harcèlement sexuel au travail

Karim Hamoudi : Élections professionnelles et mixité

JURISPRUDENCE

Nouvelles précisions sur la prescription de l'action en requalification du CDD en CDI

Cour de cassation (Ch. Soc.) 29 janvier 2019 – Note **Hugues Ciray** (p. 154)

Pas de présomption de justification, les discriminations sont présumées interdites !

Cour de cassation (Ch. Soc.) 9 octobre 2019 – Note **Sandrine Maillard** (p. 158)

Représentation équilibrée des femmes et des hommes : les précisions apportées par les arrêts du 11 décembre 2019

Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 décembre 2019 – Note **Hélène Viart** (p. 161)

L'envoi répété par un supérieur hiérarchique de messages au contenu pornographique dans le contexte d'une relation de séduction réciproque ne caractérise pas un harcèlement sexuel mais justifie le licenciement

Cour de cassation (Ch. Soc.) 25 septembre 2019 – Note **Marie-France Bied-Charreton** (p. 170)

Le droit d'agir en justice à l'épreuve de l'unification du point de départ de la prescription de l'action en contestation d'un licenciement économique

Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 septembre 2019 – Note **Christophe Vigneau** (p. 174)



Doctrine

L'obligation de réemploi de la salariée en congé parental à l'épreuve de la discrimination par **Chantal Mathieu**, Maître de conférences à l'Université Bourgogne-Franche-Comté, CRJFC EA 3225 117

Annexe :

CONGÉS – Congé parental d'éducation – Retour de congé – Obligation de réemploi – Décision de l'employeur de ne confier à une salariée que des tâches d'administration et de secrétariat sans rapport avec ses fonctions antérieures de comptable – Élément laissant supposer l'existence d'une discrimination indirecte en raison du sexe (oui).

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 14 novembre 2019 (p. n° 18-15.682, P+B) 122

De la valorisation de l'expérience à l'appréciation puis l'évaluation des compétences des titulaires de mandats représentatifs : les enjeux d'un glissement sémantique par **Cécile Nicod**, Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon-2 – CERCRID, UMR 5137 124

Annexe :

REPRÉSENTATION DU PERSONNEL – Mandats représentatifs ou syndicaux – Prise en compte dans l'évolution professionnelle de l'expérience acquise – Accord prévu à l'art. L.2141-5 – 1/ Modalités et portée de l'accord – 2/ Atteinte au principe de la liberté syndicale (non).

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 9 octobre 2019 (p. n° 18-13.529 FSPBRI) 129

Les méandres législatifs de la lutte contre les discriminations sexistes au travail par **Franck Petit**, Professeur à l'université d'Aix-Marseille 132

44^e colloque organisé par la Commission de droit social du SAF- 7 décembre 2019

LA CONDITION DES FEMMES AU TRAVAIL, UNE CAUSE À DÉFENDRE

Les développements contentieux du harcèlement sexuel au travail par **Marilyn Baldeck**, Déléguée générale de l'AVFT et **Maude Beckers**, Avocate au Barreau de la Seine-Saint-Denis, spécialiste en droit du travail 139

Élections professionnelles et mixité par **Karim Hamoudi**, Avocat au Barreau de Paris 147

Jurisprudence

CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE – Requalification fondée sur le motif de recours au contrat (CDD d'usage) – 1/ Action – Prescription biennale des actions portant sur l'exécution du contrat – Point de départ – Terme du dernier contrat – 2/ Effets – Salarié pouvant se prévaloir d'une ancienneté remontant au premier contrat irrégulier.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 29 janvier 2020 (p. n° 18-15.359 P+B+I) 154

Note **Hugues Ciray**, Avocat au Barreau de Paris 155

DISCRIMINATION – Égalité de traitement – Convention ou accord collectif – Différence de traitement en raison d'un motif discriminatoire (âge du salarié) – Preuve – Présomption de justification (non).

SALAIRE – Primes et gratifications – Médaille du travail – Accord collectif – Modalités d'attribution – Différence de traitement en raison d'un motif discriminatoire.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 9 octobre 2019 (p. n° 17-16.642, Publié) 158

Note **Sandrine Maillard-Pinon**, Maître de conférences à l'Université Paris-Sud 158

ELECTIONS PROFESSIONNELLES – Représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes de candidats – candidature unique – liste incomplète – contestation du protocole d'accord préélectoral – prise en compte des ratures – régularisation a posteriori d'une liste irrégulière – sort du mandat de délégué syndical en cas d'annulation de l'élection du candidat élu désigné – contentieux préélectoral.

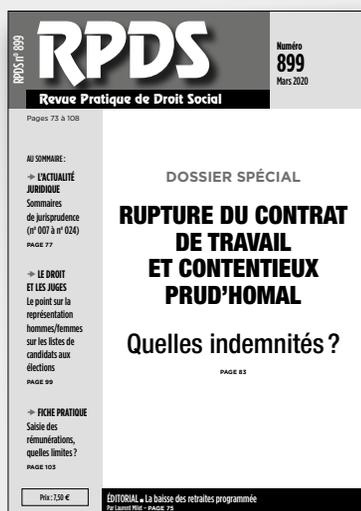
ARRET N°1 COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 décembre 2019 (p. n°18-20.841)	161
ARRET N°2 COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 décembre 2019 (p. n° 19-10.826)	161
ARRET N°3 COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 décembre 2019 (p. n° 18-26.568)	162
ARRET N°4 COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 décembre 2019 (p. n° 19-12.596)	164
ARRET N°5 COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 décembre 2019 (p. n° 18-19.379)	165
Note Hélène Viart , Conseillère confédérale DLAJ	166

HARCÈLEMENT SEXUEL – Consentement de la salariée – Attitude ambiguë – Relation de séduction réciproque – Documents médicaux attestant de la dépression de la salariée – Inutilité de leur examen par les juges du fond (oui).
 LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL – Licenciement disciplinaire – Salarié occupant un poste de responsable – Envois répétés depuis son téléphone professionnel de SMS pornographiques à une salariée dont il avait fait la connaissance sur son lieu de travail et dont il était le supérieur hiérarchique – Relation de séduction réciproque – Faits de la vie personnelle (non) – Cause réelle et sérieuse de licenciement (oui) – Faute grave (non).

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 25 septembre 2019 (p. n° 17-31.171)	170
Note Marie-France Bied-Charreton , Avocate honoraire au Barreau de Paris	174

LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Contestation du licenciement – Décision de justice annulant la validation du PSE – Délai de prescription – Point de départ du délai – Jour de la connaissance des faits (non) – Jour de la décision de justice (non) – Jour de la notification du licenciement (oui).

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 septembre 2019 (p. n°18-18.414)	174
Note Christophe Vigneau , Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Institut des Sciences Sociales du Travail, Avocat à la Cour	175



RPDS 899 – MARS 2020

AU SOMMAIRE :

Dossier :

RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL ET CONTENTIEUX PRUD'HOMAL : QUELLES INDEMNITÉS ?

Le droit et les juges :

Le point sur la représentation hommes/femmes sur les listes de candidats aux élections

Fiche pratique :

Saisie des rémunérations, quelles limites ?

L'actualité juridique :

Sommaires de jurisprudence et de législation

Commande et abonnement à 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex ou sur notre site Internet www.boutique.nvo.fr
 Prix du numéro : 7,50 € (+ forfait de 3 € par envoi). Abonnement : 9 € par mois ou 108 € par an incluant la RPDS papier et son supplément Internet (RPDS numérique + le guide droit du travail en actualisation permanente + la veille juridique).

Le DROIT OUVRIER

REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

BULLETIN D'ABONNEMENT (annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**
Étranger : **137 euros**
Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,
l'envoi de la jurisprudence à :

de préférence par mail : droitouvrier@cgt.fr,

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11